

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

N°018

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JANVIER 2020

**L'AN deux mille vingt, le 29 janvier**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 janvier 2020, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, AISSAOUI Djamila, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusés : KARROUMI Sofienne, KAMALA Kilani, SANON Guillaume.

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Madame Sandrine LE MOINE

Monsieur Boualem BENKHELOUF

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Madame Alice FAGARD

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

---

**Séance du Conseil Municipal du 29/01/20**

**Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Sports/**

**OBJET : Convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et l'association CMA Tennis 2020 2021 2022**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 € ;

Vu le projet de convention triennale d'objectif et de moyens entre la Commune et cette association sportive ;

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt que la Commune porte à l'impact social et éducatif de l'association CMA Tennis ;

Considérant l'intérêt de fixer les objectifs et les moyens entre la Commune et l'association

Adoption à l'unanimité par 38 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE :** le projet de convention triennale d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'association sportive CMA Tennis.

**AUTORISE :** La Maire à signer le projet de convention triennale entre la Commune et le CMA Tennis.

**DECIDE:** les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal sur l'imputation suivante :

Service	Article	Fonction
401	6574	40

**Reçue en préfecture le : 05/02/20**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20200129-lmc11552A-DE-1-1**

**Publiée le : 05/02/20**

**Certifiée exécutoire : 05/02/20**

La Maire,

Mérim DERKAOU



